

Commission canadienne du tourisme

**Rapport financier trimestriel
31 mars 2025**

Introduction

La Commission canadienne du tourisme (CCT), qui exerce ses activités sous le nom de Destination Canada, est l'organisme national de marketing touristique du Canada. À titre de société d'État à part entière du gouvernement du Canada, elle dirige, en collaboration avec l'industrie canadienne du tourisme, la promotion et le développement du Canada comme destination touristique quatre saisons de premier ordre. Elle fournit des renseignements sur les marchés et des données sur l'industrie aux gouvernements, aux partenaires et aux entreprises touristiques pour les aider à prendre des décisions éclairées. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire de la ministre du Tourisme et doit se conformer aux prescriptions de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*.

La CCT mène des campagnes de marketing au pays et dans des marchés étrangers tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, le Mexique, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie, la Chine et les États-Unis; elle cible à la fois les voyageurs d'agrément et ceux qui se déplacent pour participer à des événements d'affaires. La CCT travaille en collaboration avec l'industrie, les communautés et les partenaires gouvernementaux pour accroître l'attrait des destinations touristiques canadiennes et pour que le tourisme soit source de prospérité et de bien-être pour le Canada dans son ensemble et enrichisse la vie de nos invités.

Explications

Les présentes explications portent sur le trimestre.

Résultats trimestriels

(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 31 mars 2025	Période de trois mois terminée le 31 mars 2024	Écart
Produits provenant de partenaires	\$ 913	\$ 1 262	\$ (349)
La baisse des revenus des partenaires est principalement attribuable au projet pilote de développement des pôles urbains (« Ubran Hub »), qui a généré des contributions des partenaires au T1 de 2024. Destination Canada n'a pas mené d'initiative semblable au T1 de 2025, ce qui a entraîné une baisse relative des co-investissements des partenaires. Une partie de cette baisse a été contrebalancée par la hausse des revenus générés par le Consortium de données touristiques canadiennes.			
Produits d'intérêts	139	183	(44)
La baisse des revenus d'intérêts s'explique surtout par la diminution du taux d'intérêt applicable aux soldes bancaires.			
Autres produits	151	159	(8)
Les autres produits comprennent les recouvrements opérationnels courants liés aux espaces de bureau ainsi que le recouvrement de taxes à la consommation.			
Charges de marketing et de ventes	17 616	13 017	4 599
L'augmentation a été principalement attribuable aux écarts temporels liés aux dépenses du Fonds d'attraction de congrès internationaux (FACI). Au T1 de 2025, des coûts de 6,3 M\$ liés au FACI ont été engagés tout au long du trimestre, tandis qu'au T1 de 2024, les dépenses initiales ont commencé en mars et se sont intensifiées au cours des trimestres suivants.			
La hausse a été atténuée en partie par un report de 1,1 M\$ des dépenses associées aux partenariats avec des diffuseurs mondiaux, engagées au T1 de 2024 mais prévues pour des trimestres ultérieurs en 2025, ainsi que par un transfert de 0,3 M\$ vers l'initiative d'essor sectoriel, conformément à la stratégie de l'organisme. Voir les commentaires connexes dans les sections Services généraux et Avancement du secteur.			
Analytique	2 712	2 457	255
L'augmentation globale s'explique principalement par le Programme de recherche sur les voyageurs à l'échelle mondiale (0,2 M\$), le reste étant attribuable au projet pilote de mesure de la marque et aux investissements dans l'IA.			
Services généraux	2 030	2 853	(823)
En cohérence avec la stratégie organisationnelle, la fonction Avancement de l'industrie a été structurée de manière indépendante en 2025, après avoir été rattachée au Marketing et aux Services généraux. Voir la section Avancement du secteur pour les commentaires associés. Après ajustement pour tenir compte de ce transfert de 0,7 million de dollars, le reste de la variation est attribuable au change non réalisé.			
Développement des destinations	273	280	(7)
Au T1 de 2025, les dépenses de développement des destinations sont restées stables par rapport à l'an dernier, avec une légère diminution nette des frais de fonctionnement.			
Avancement du secteur	858	-	858
En 2025 et en vue d'aligner les activités sur la stratégie organisationnelle, la fonction Avancement du secteur a été détachée des équipes Marketing et ventes ainsi que Services généraux pour devenir une fonction autonome, afin de soutenir l'engagement du Canada en faveur du tourisme, d'accroître la compétitivité sectorielle et d'élargir les connaissances du secteur. Les principales activités de ce trimestre comprenaient les groupes de travail d'Étoile du Nord et l'initiative sur la valeur du tourisme.			
Crédits parlementaires	34 934	36 461	(1 527)

Les écarts sont en grande partie attribuables au calendrier et/ou à la variabilité des besoins de trésorerie. Sur les 34,9 millions de dollars, 25,2 millions proviennent des crédits de base, le solde de 9,8 millions étant consacré au FACI.

Risques et incertitudes

En tant que société d’État exerçant ses activités dans un marché touristique mondial dynamique, Destination Canada suit en permanence les tendances, anticipe les changements et réagit rapidement à l’évolution des conditions, ce qui lui permet de faire face aux incertitudes tout en favorisant la croissance du tourisme durable.

Dans le cadre de notre gestion stratégique, nous effectuons une évaluation des risques d’entreprise, sur laquelle nous nous appuyons pour élaborer notre plan stratégique quinquennal, notre stratégie d’atténuation des risques et notre plan d’audit interne. Nous préparons et mettons en œuvre des plans d’atténuation des risques en conséquence. Ci-dessous figurent les risques stratégiques de la CCT ainsi que tout nouveau risque émergent ou accru susceptible d’avoir une incidence sur nos objectifs organisationnels.

	Risque résiduel élevé	Risque résiduel plutôt élevé	Risque résiduel moyen	Risque résidu plutôt faibl	Risque résiduel faible
CONTEXTE ÉCONOMIQUE				T1 de 2025 :	2024 :
Synthèse globale : Il existe un risque que l’économie mondiale ainsi que les marchés où nous investissons soient confrontés à une incertitude accrue en raison de facteurs tels que l’instabilité économique, les perturbations commerciales et les changements politiques, autant de facteurs qui pourraient nuire aux voyages vers le Canada et à l’intérieur du pays. En outre, le Canada pourrait être confronté à la concurrence de pays étrangers disposant de ressources importantes et cherchant à attirer les voyageurs, tandis que sur le marché intérieur, Destination Canada et d’autres secteurs pourraient se disputer le même bassin limité de main-d’œuvre et d’investissements en capital. L’incertitude économique persistante et l’évolution de l’environnement géopolitique et politique créent une volatilité qui pourrait entraîner une baisse du nombre de visiteurs, des pertes économiques pour le secteur et des répercussions sur le mode de fonctionnement de Destination Canada. Mesures d’atténuation : Nous concentrons nos énergies à rehausser la compétitivité du secteur touristique canadien à l’échelle internationale. En collaboration avec nos partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux, nous avons axé nos initiatives sur sept sphères clés pour synchroniser les activités, répartir efficacement les ressources et augmenter le rendement du capital investi. À l’aide de méthodes de recherche et d’analyse de données poussées, nous avons stratégiquement ciblé les débouchés les plus avantageux pour le Canada sur le marché mondial ainsi qu’analysé l’évolution accélérée des conditions, comme les changements dans le marché américain en matière de droits de douane sur les marchandises exportées. Nous avons en outre fourni à l’industrie des conseils sur les aspects fondamentaux de la compétitivité mondiale et la gestion des avancées technologiques, mis à sa disposition de précieuses ressources médiatiques, créé des occasions de vente et investi dans la recherche et l’analytique pour soutenir la prise de décisions stratégiques.					
Risques émergents ou accrus Marchés touristiques étrangers : Marché américain (élection, risque de récession) Premier marché de Destination Canada en importance, les États-Unis contribuent de façon substantielle au secteur du tourisme récepteur. Même si les résultats de l’élection aux États-Unis pourraient créer une forme d’instabilité, nous n’anticipons pas de modification des intentions de voyage parmi nos publics cibles. <Placeholder for Canadian election results, may go under Governance section> Évolution du paysage concurrentiel et opérationnel : Bouleversements géopolitiques (avis aux voyageurs et politiques de voyage) – L’incertitude géopolitique persistante et l’évolution de l’environnement politique créent une volatilité qui pourrait nuire au tourisme entrant au Canada et entraîner une baisse du nombre de visiteurs et des pertes économiques pour le secteur. DC surveille étroitement les effets du moindre changement sur nos prévisions touristiques.					
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL				T1 de 2025 :	2024 :

Synthèse globale : Il existe un risque que nos activités ainsi que celles du secteur du tourisme et des voyages soient mal perçus sur les plans de l'écoresponsabilité et de la durabilité environnementale. En outre, les effets des changements climatiques pourraient également influencer négativement la perception que les voyageurs ont des conditions de santé et de sécurité dans notre pays. Ces deux risques sont susceptibles d'entraîner une atteinte à la réputation, une perte de confiance de l'actionnaire ou une contraction du tourisme au Canada, ce qui aurait des répercussions négatives sur les actifs touristiques que nous cherchons à promouvoir.

Mesures d'atténuation : Notre approche du développement des destinations met l'accent sur le leadership des communautés locales, l'intendance environnementale et la durabilité économique. Cette stratégie a permis d'atténuer les effets néfastes potentiels sur les destinations touristiques et a dans le même temps souligné le rôle du tourisme pour optimiser de manière durable les ressources naturelles du Canada, telles que les parcs et les aires de conservation, et pour créer différentes perspectives pour les communautés à l'échelle nationale. Conscients des répercussions toujours plus importantes des événements climatiques sur le tourisme, nous étudions attentivement leurs implications et collaborons avec nos partenaires pour mettre au point un cadre de réponse plus robuste en cas de catastrophe. Notre engagement en faveur de la durabilité s'incarne dans nos efforts pour réduire l'empreinte environnementale de nos activités et pour promouvoir l'organisation d'événements d'affaires durables. De plus, notre collaboration avec ONU Tourisme nous permet de continuer à réaliser des progrès considérables dans l'amélioration des indicateurs de durabilité au sein du secteur touristique, renforçant ainsi le leadership du Canada dans le développement du tourisme responsable.

Risques émergents ou accrus s. o.

-

● Risque résiduel élevé

● Risque résiduel plutôt élevé

● Risque résiduel moyen

● Risque résiduel plutôt faible

● Risque résiduel faible

CONTEXTE SOCIAL

T1 de 2025 : ●

2024 : ●

Synthèse globale : Un risque subsiste que nos activités courantes et de promotion touristique ne tiennent pas pleinement compte de toutes les parties concernées et ne soient pas équitables envers l'ensemble des personnes et communautés locales touchées. Il existe également un risque que les défis de ces dernières années en matière de charge de travail nuisent à la santé mentale de notre personnel.

Mesures d'atténuation : Nous adoptons plusieurs initiatives pour veiller à ce que nos activités reflètent la diversité du Canada. Notamment, nous travaillons avec nos agences partenaires pour mettre en valeur toutes les facettes de la diversité dans notre marketing général; nous affinons nos processus de recrutement, d'approvisionnement ainsi que d'autres processus opérationnels; nous formons notre personnel pour le sensibiliser à la question des préjugés; nous nous employons à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones par le biais du tourisme; et nous suivons une stratégie pour l'autonomisation économique des communautés. Nous avons mis en œuvre une stratégie interne de manière à refléter dans notre travail la diversité des personnes et des lieux qui composent le Canada.

Risques émergents ou accrus

- **Soutien public et politique – Soutien public au tourisme** : L'appui du tourisme par le public s'effrite dans le monde entier. De Venise à Bali, nombre d'habitants ont l'impression de ne pas profiter de l'essor du tourisme, ce qui entraîne des tensions croissantes entre résidents et visiteurs. Si rien n'est fait, la situation pourrait donner lieu à un resserrement de la réglementation qui se répercuterait sur l'industrie mondiale du tourisme. Destination Canada mesure l'indice d'opinion des résidents sur une base mensuelle et a mis sur pied un groupe de travail qui a ciblé quatre actions prioritaires pour favoriser l'appui du public et des responsables politiques.

GOUVERNANCE

T1 de 2025 : ●

2024 : ●

Synthèse globale : Il existe un risque que notre structure de gouvernance ne tienne pas compte de pratiques justes et équitables et que nos activités de gouvernance ne s'adaptent pas à l'évolution rapide du contexte commercial mondial, ce qui nuirait à l'efficacité, à l'efficience et à la conformité globales de l'organisme.

Mesures d'atténuation : Nous avons élaboré des scénarios pour adapter notre stratégie et notre gouvernance selon les conditions qui prévaudront dans le secteur à l'avenir. Notre conseil d'administration, composé de dirigeantes et dirigeants expérimentés, guide les ajustements stratégiques en réponse aux changements rapides. Nous déterminons l'expertise nécessaire au sein du conseil d'administration pour soutenir les efforts de recrutement du gouvernement du Canada et pour refléter la diversité du pays, tout en offrant un perfectionnement professionnel continu aux membres du conseil. Grâce à une large consultation de l'industrie, nous avons élaboré une solide stratégie d'affaires, renforcé notre gestion des risques et mis en œuvre des politiques et des audits internes. En outre, nous avons évalué notre rendement et nos progrès et renforcé les contrôles en matière de technologies de l'information pour nous prémunir contre les risques actuels liés à la cybersécurité. En outre, les résultats de l'examen spécial dont nous avons récemment fait l'objet ont réaffirmé la solidité de notre

gouvernance du point de vue de la gestion de l'organisme et des opérations, le BVG n'ayant formulé aucune recommandation d'amélioration.

Risques émergents ou accrus s. o.

Énoncé des responsabilités de la direction par les membres de la haute direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Directive sur les normes comptables du Conseil du Trésor du Canada : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



Marsha Walden

Présidente-directrice générale

*Vancouver, Canada
22 mai 2025*



Meaghan Ferrigno

*Vice-présidente principale, chef des services
financiers et chef des données et de l'analytique
Vancouver, Canada
22 mai 2025*

Commission canadienne du tourisme**État de la situation financière***Au 31 mars 2025**(en milliers de dollars canadiens)*

	31 mars 2025	31 déc. 2024
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 961	14 892
Créances		
Gouvernement du Canada	1 004	709
Partenaires	2 433	703
Autre	93	12
Actif au titre des prestations constituées	2 373	2 373
Placements de portefeuille	1 068	1 061
	<u>39 932</u>	<u>19 750</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer		
Fournisseurs	6 061	8 919
Rémunération du personnel	2 624	2 351
Gouvernement du Canada	1 089	780
Passif au titre des prestations constituées	2 071	2 105
Produits reportés	2 842	691
Crédits reportés	8 591	-
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	65	90
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	112	112
	<u>23 456</u>	<u>15 048</u>
Actifs financiers nets	<u>16 476</u>	<u>4 702</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	3 404	2 795
Immobilisations corporelles	1 664	1 655
	<u>5 068</u>	<u>4 450</u>
Excédent accumulé	<u>21 544</u>	<u>9 152</u>

Commission canadienne du tourisme**État des résultats**

*Pour la période de trois mois terminée le 31 mars
(en milliers de dollars canadiens)*

	2025	2024
Produits		
Produits provenant de partenaires	913	1 262
Produit d'intérêts	139	183
Autre	151	159
	<u>1 203</u>	<u>1 604</u>
Charges		
Marketing et ventes	17 616	13 017
Analytique	2 712	2 457
Services généraux	2 030	2 853
Développement des destinations	273	280
Avancement du secteur	858	0
Amortissement des immobilisations corporelles	160	109
	<u>23 649</u>	<u>18 716</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement provenant du gouvernement du Canada	(22 446)	(17 112)
Crédits parlementaires	34 934	36 461
Excédent pour l'année	<u>12 488</u>	<u>19 349</u>
Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé au début de la période	9 033	(7 844)
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de la période	<u>21 521</u>	<u>11 505</u>

Commission canadienne du tourisme

État des gains et pertes de réévaluation

*Pour la période de trois mois terminée le 31 mars
(en milliers de dollars canadiens)*

	2025	2024
Gains de réévaluation accumulés (pertes de réévaluation accumulées) au début de la période	119	(43)
Gains non réalisés attribuables au cours du change	23	16
Montants reclassés dans l'état des résultats	(119)	43
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour l'exercice	(96)	59
Gains de réévaluation accumulés à la fin de la période	23	16

Commission canadienne du tourisme

État de la variation des actifs financiers nets (dette)

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Excédent pour l'année	12 488	19 349
Acquisition d'immobilisations corporelles	(169)	(2)
Amortissement des immobilisations corporelles	160	109
	(9)	107
Effet de la variation des autres actifs non financiers		
Diminution des charges payées d'avance	(609)	(959)
	(609)	(959)
(Pertes de réévaluation nettes) gains de réévaluation nets	(96)	59
(Diminution) augmentation des actifs financiers nets	11 774	18 556
Actifs financiers nets (dette) au début de la période	4 702	(11 471)
Actifs financiers nets à la fin de la période	16 476	7 085

Commission canadienne du tourisme**État des flux de trésorerie**

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars
(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Activités de fonctionnement :		
Rentrées de fonds :		
Crédits parlementaires utilisés pour financer les activités de fonctionnement	43 526	36 461
Partenaires	958	3 601
Autre	126	134
Intérêt	140	183
Sorties de fonds :		
Paiements en espèces aux fournisseurs	(21 678)	(28 843)
Paiements en espèces aux membres du personnel et au nom de ceux-ci	(4 731)	(4 772)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	18 341	6 764
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(169)	(2)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(169)	(2)
Activités de placement :		
Acquisition de placements de portefeuille	(7)	(12)
Rachat de placements de portefeuille	-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	(7)	(12)
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour l'exercice	(96)	59
Augmentation nette de la trésorerie pour la période	18 069	6 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	14 892	5 745
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	32 961	12 554

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET INSTRUCTIONS

La Commission canadienne du tourisme (la Commission), créée le 2 janvier 2001 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme* (la Loi), est une société d'État désignée à la partie I de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques. La Commission est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Toutes les obligations de la Commission sont donc les obligations du Canada. La Commission n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

Comme il est précisé à l'article 5 de la Loi, la Commission a pour mission de :

- veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme;
- promouvoir le Canada comme destination touristique de choix;
- favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada;
- fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires.

En décembre 2014, le décret C.P. 2014-1378 a été pris en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et donne instruction à la Commission de mettre en œuvre des réformes des régimes de retraite. Ces réformes visent à faire en sorte que les régimes de retraite des sociétés d'État prévoient un ratio de partage des coûts 50:50, pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, au 31 décembre 2017. Le ratio de partage des coûts 50:50 était complètement mis en œuvre au 31 décembre 2017.

En juillet 2015, la Commission a reçu les instructions C.P. 2015-1109 en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui donnant instruction d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. La Commission a mis en œuvre sa nouvelle politique sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements le 21 août 2015, conformément aux exigences des instructions. Le Conseil du Trésor a émis des instructions et des lignes directrices révisées en 2017. Le 29 novembre 2018, la Commission a approuvé une mise à jour de sa politique sur les DVACE pour l'aligner sur les nouvelles exigences.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Voici les principales méthodes comptables adoptées :

a) Crédits parlementaires

Le financement de la Commission provient majoritairement des crédits parlementaires que lui attribue le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires employés pour financer les activités de base et les dépenses en immobilisations sont considérés comme étant non affectés et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les crédits sont autorisés et satisfont à tous les critères

d'admissibilité. Les crédits parlementaires employés pour financer les initiatives ponctuelles sont considérés comme étant affectés quand ils sont assortis de critères d'admissibilité et de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à titre de produits reportés lorsque les stipulations donnent lieu à un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à mesure que le passif lié aux stipulations est réglé.

Comme la date de fin d'exercice de la Commission est le 31 décembre, alors que celle du gouvernement du Canada est le 31 mars, la Commission est financée par des parts de crédits provenant de deux exercices du gouvernement. Voir la note 4.

À la fin de l'exercice, tout excédent du financement affecté reçu pour la période par rapport aux crédits parlementaires affectés comptabilisés durant l'exercice correspondant se traduit par le report d'un solde de crédits parlementaires. Si les crédits parlementaires affectés comptabilisés dépassent le financement affecté reçu, l'état de la situation financière affiche un solde au poste des crédits parlementaires à recevoir.

La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

b) Produits provenant de partenaires

La Commission fournit divers biens et services à un groupe hétérogène de payeurs, comprenant aussi bien des organisations canadiennes qu'étrangères. On parle de produits issus d'opérations assorties d'obligations de prestation lorsqu'il existe une promesse exécutoire de transférer des biens ou des services directement à un payeur en échange d'une contrepartie convenue. La Commission évalue, pour chaque obligation de prestation, si celle-ci est remplie progressivement ou à un moment précis. Lorsque le respect d'une obligation de prestation est étalé dans le temps, la Commission mesure les progrès accomplis pour remplir celle-ci en tenant compte des caractéristiques des services fournis et du rythme des prestations fournies au payeur. Lorsqu'une obligation de prestation est remplie à un moment précis, la Commission comptabilise les produits lorsque le payeur s'est vu fournir les prestations associées au service promis. Lorsque la contrepartie est reçue avant la prestation de services ou la livraison de biens, elle est comptabilisée en tant que produits reportés, à condition de répondre à la définition d'un passif, et comptabilisée en tant que produit à mesure de l'exécution de chaque obligation de prestation.

La Commission ne dispose d'aucune source de produits provenant d'activités non récurrentes.

Produits des opérations avec contrepartie

Marketing auprès des consommateurs (agrément)

La Commission fournit des services tels que la gestion de campagnes de médiatisation payante pour promouvoir le tourisme au Canada, le ciblage d'invités à valeur élevée et la mesure des retombées de son travail sur la notoriété, les réservations et les visites dans les destinations canadiennes. Pour ce faire, elle collabore également avec des organismes de marketing en vue d'utiliser leurs différents canaux médiatiques (numériques, imprimés, médias sociaux, etc.) pour diffuser du contenu créatif et stimuler les réservations d'activités touristiques canadiennes dans la région déterminée par le payeur.

La Commission s'occupe également de créer du contenu ou d'en faciliter la création, notamment des photos, des vidéos, des articles et d'autres ressources pour les médias sociaux qui présentent les caractéristiques uniques des destinations canadiennes, et ce, dans le but de renforcer l'engagement des consommateurs.

Les produits tirés du marketing auprès des consommateurs (agrément) sont généralement comptabilisés sur une période à mesure que les services sont fournis tout au long de la durée du contrat. Dans les cas où le payeur doit approuver le contenu créé avant qu'il ne soit livré, les produits sont comptabilisés à un moment précis, plus précisément lorsque le payeur donne son approbation, remplissant ainsi l'obligation de prestation associée à ce contenu.

Événement d'affaires

Les services liés aux événements d'affaires portent sur l'organisation et la promotion d'événements, de congrès et de voyages de presse. Les produits sont comptabilisés sur une période à mesure que les services sont fournis tout au long de la durée du contrat. Ces services englobent des activités telles que la coordination et la promotion de voyages de presse, de congrès liés au tourisme et d'événements auxquels participent divers médias de premier plan. Ces efforts visent à mettre en évidence les diverses attractions et expériences offertes par les destinations canadiennes et à faciliter les occasions de collaboration et de réseautage.

Professionnels des voyages (agrément)

Les services liés aux professionnels des voyages (agrément) comprennent la gestion des missions photographiques, ce qui consiste à organiser et à gérer ces missions pour les photographes des médias afin de couvrir les différentes saisons et régions du Canada. La Commission attribue certaines régions aux photographes et les informe de ce qu'elle attend d'eux dans le but de produire du contenu diversifié et représentatif des paysages et des expériences du Canada. Les produits sont comptabilisés sur une période à mesure que les services sont fournis tout au long de la durée du contrat.

La Commission fournit également des services tels que des visites guidées, des forfaits de voyage et des articles promotionnels aux payeurs. Les produits provenant des services liés au tourisme sont comptabilisés sur une période à mesure que ces services sont fournis au payeur.

Analytique

La Commission fournit des services d'abonnement au Consortium de données, pour lesquels les produits sont comptabilisés sur une période correspondant à la durée de l'abonnement. Cette plateforme offre un accès centralisé à des données, à des études et à des renseignements, ce qui évite d'aller consulter une multitude de sources de données et invite dans le même temps à la collaboration et à l'innovation.

c) Autres produits

Les autres produits se composent de frais recouvrés auprès de partenaires qui partagent des locaux avec la Commission, de la vente d'immobilisations corporelles et d'autres produits divers. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle s'est déroulée l'opération ou l'activité qui y a donné lieu.

d) Conversion des devises

Les actifs monétaires et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis pendant l'exercice, aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les charges d'amortissement pour les immobilisations corporelles sont converties aux taux de change historiques auxquels les immobilisations se rapportent. Les gains et les pertes réalisés sont inscrits dans l'état des résultats à titre de dépenses de fonctionnement, au

poste Services généraux. Les gains et pertes non réalisés sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation et dans l'état de la variation des actifs financiers nets. La Commission ne se couvre pas contre les risques de fluctuation des taux de change.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de soldes bancaires et de fonds communs de placement. Ces éléments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur.

f) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts liés à ces placements sont calculés selon la méthode des intérêts effectifs.

g) Charges payées d'avance

Les paiements effectués avant réception des services auxquels ils se rapportent sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Les charges payées d'avance sont comptabilisées en charges au moment où les services auxquels ils se rapportent sont rendus. Les charges payées d'avance se composent de charges de programme et de fonctionnement, comme les frais d'abonnement, les activités de marketing avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux et les frais liés aux salons professionnels.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation ou cession. Les immobilisations corporelles sont dévaluées lorsque la situation indique qu'elles ont cessé de contribuer à la capacité de fournir des services, et sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats.

Elles sont amorties comme suit, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Ameublement de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans

i) Produits reportés

Les produits reportés consistent en des contreparties versées par les payeurs qui ne remplissent pas encore les conditions pour être comptabilisées en tant que produits. Les produits reçus des payeurs avant que la Commission n'ait pleinement rempli son obligation de prestation dans le cadre d'une opération avec contrepartie sont comptabilisés en tant que produits reportés jusqu'à ce que la Commission ait rempli son obligation de prestation.

j) Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

Les avantages incitatifs reportés relatifs à un bail consistent en divers avantages incitatifs relatifs aux baux de nos bureaux, y compris le remboursement des frais d'améliorations locatives et les périodes de loyer gratuit. Ces avantages incitatifs sont reportés et comptabilisés à titre de réduction linéaire des charges de location sur toute la durée du bail.

k) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se composent des coûts de restauration des améliorations locatives de divers locaux loués. La Commission comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en raison de ses obligations contractuelles consistant à remettre les bureaux loués dans leur état original à la fin du bail. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont évaluées à l'aide des flux de trésorerie futurs non actualisés, en fonction de la meilleure estimation de la direction, et le montant résultant est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation correspondante. Le coût capitalisé de mise hors service est amorti selon la méthode linéaire sur toute la durée du bail et inscrit à titre de charge d'amortissement au poste Services généraux. Voir la note 6.

l) Avantages sociaux futurs

La Commission propose des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation intégrale ou partielle ou sans capitalisation, d'autres régimes à prestations déterminées sans capitalisation (notamment des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des congés de maladie non acquis) et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les régimes de retraite englobent un régime prévu par la loi, un régime supplémentaire et un régime offert à certains membres du personnel qui travaillent à l'extérieur du Canada. Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les indemnités de départ postérieures à l'emploi, de même que l'assurance maladie, l'assurance dentaire et l'assurance vie à la retraite ainsi que les congés de maladie non acquis. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des prestations calculées en fonction des années de service et des gains admissibles moyens à la retraite.

Le volet à prestations déterminées du régime prévu par la loi et du régime supplémentaire a pris fin le 30 décembre 2017, date à laquelle a pris effet un gel des prestations et des services des participants au régime. La Commission cotise annuellement à certains régimes de retraite selon ce que précise l'évaluation actuarielle visant à déterminer les cotisations nécessaires pour que la Commission remplisse ses obligations à l'égard des avantages sociaux futurs, conformément à la réglementation actuelle à ce sujet. Les prestations de retraite sont automatiquement ajustées au coût de la vie en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation.

Les charges et les obligations relatives aux régimes à prestations déterminées sont établies au moyen d'une évaluation actuarielle, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après la meilleure estimation de la direction quant au roulement du personnel, à l'âge moyen de la retraite, aux coûts moyens d'indemnisation par personne, aux niveaux futurs des salaires et des prestations, au rendement attendu des actifs des régimes, aux coûts médicaux futurs et à d'autres facteurs actuariels. Aux fins du calcul du rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués selon la valeur de marché.

Le coût des prestations au titre des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la modification a été apportée.

Les gains et les pertes actuariels non amortis engagés avant le règlement du régime et liés à l'obligation réglée sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu. Ce montant est compris dans le gain ou la perte découlant du règlement. Les gains et les pertes déterminés lors du règlement d'un régime sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active (DMERCA) des membres du personnel actifs. S'il ne reste plus de membres actifs, les gains et les pertes actuariels sont entièrement amortis dans l'exercice suivant. Pour 2024, la DMERCA a été évaluée à 0 an (0 an en 2023) pour le régime de retraite supplémentaire de certains membres du personnel de la Commission (RRS), à 10 ans (12,4 ans en 2023) pour le régime de retraite du personnel de la Commission au Japon et en Chine (plan universel), à 0 an (0 an en 2023) pour le régime d'avantages complémentaires de retraite, à 14 ans (14 ans en 2023) pour les prestations de départ et à 14 ans (14 ans en 2023) pour les prestations de congé de maladie.

Le personnel qui travaille au Royaume-Uni participe aux régimes de retraite à prestations déterminées d'Affaires mondiales Canada administrés par le gouvernement du Canada. Les actifs de ces régimes ne peuvent être répartis parmi les employeurs participants; il s'agit de régimes de retraite multi-employeurs, qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations déterminées. Les cotisations de la Commission à ces régimes correspondent au coût total des prestations pour l'employeur. Ce coût, qui varie selon le régime, est déterminé selon un pourcentage du salaire brut des membres du personnel. Les cotisations peuvent changer au fil du temps en fonction des résultats des régimes, car la Commission est tenue, en vertu de la loi actuelle, de modifier le taux de ses cotisations dans l'éventualité d'un déficit actuariel. Les cotisations correspondent aux obligations

totales au titre des prestations constituées de la Commission à l'égard de ces membres du personnel, et elles sont passées en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus.

Les gains et les pertes déterminés lors de la réduction d'un régime sont comptabilisés durant la période de compression.

m) Instruments financiers

Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les créances et les placements de portefeuille, tandis que les passifs financiers comprennent les créditeurs et charges à payer. Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût amorti, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

n) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux NCSP exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés dans les exercices visés. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations de façon significative. Les estimations les plus importantes ont trait à l'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs des membres du personnel et de l'actif au titre des prestations constituées, aux éventualités, aux charges à payer et aux produits provenant des partenaires. Une incertitude existe quant aux produits provenant des partenaires comptabilisés, car la direction peut ne pas être en mesure d'évaluer si toutes les obligations de prestation ont été respectées à la date des états financiers.

o) Opérations entre apparentés

En vertu du principe de la propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les opérations de la Commission avec ces entités sont effectuées dans le cours normal de ses activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les apparentés comprennent également les principaux dirigeants qui ont le pouvoir de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Commission ainsi que les membres de leur famille proche. La Commission a déterminé que ses premiers dirigeants étaient les membres de son conseil d'administration et le personnel de direction à l'échelon de vice-président principal ou vice-présidente principale et aux échelons supérieurs.

p) Contributions en nature des partenaires

Dans le cours normal de ses activités, la Commission reçoit de ses partenaires certaines contributions en nature, y compris le transfert de divers types de biens et services qui aident à l'exécution des programmes. Les contributions en nature des partenaires ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

q) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations entre des entités sous contrôle commun. La Commission comptabilise les opérations interentités à la valeur d'échange, sauf dans les cas suivants :

Les services d'audit fournis gratuitement entre des entités sous contrôle commun;

Les contributions en nature reçues d'entités sous contrôle commun.

La valeur des services d'audit est considérée comme étant non significative dans le contexte des états financiers dans leur ensemble et les contributions en nature interentités ne sont pas constatées dans les états financiers.

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

- a) Les présents états financiers intermédiaires non audités doivent être considérés de concert avec les états financiers annuels de la Commission en date du 31 décembre 2024, de même qu'avec le texte explicatif annexé au rapport financier trimestriel. Les montants divulgués aux présents états financiers intermédiaires, en date du 31 mars 2025, ne sont pas audités et sont présentés en dollars canadiens.

4. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires approuvés pour l'exercice du gouvernement fédéral allant du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 s'élèvent à 116,0 millions de dollars, ce qui comprend le financement de base de 96,5 millions de dollars et un financement de 19,5 millions de dollars liés au budget fédéral de 2023, soit le financement additionnel pour aider à attirer des congrès, des conférences et des événements d'envergure internationale au Canada. La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

5. EXCÉDENT ACCUMULÉ (EN MILLIERS)

L'excédent accumulé se compose de ce qui suit :

(en milliers)	31 mars 2025		31 déc. 2024	
Excédent de fonctionnement accumulé	\$	21 521	\$	9 033
Gains de réévaluation accumulés		23		119
Excédent accumulé	\$	21 544	\$	9 152

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN MILLIERS)

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	31 mars 2025
Coût des immobilisations corporelles, début de l'exercice	1 076	1 096	1 858	691	4 721
Acquisitions	19	111	11	28	169
Cessions	-	-	-	-	-
Coût des immobilisations corporelles, fin de l'exercice	1 095	1 207	1 869	719	4 890
Amortissement cumulé, début de l'exercice	868	110	1 653	435	3 066
Charge d'amortissement	37	56	49	18	160
Cessions	-	-	-	-	-
Amortissement cumulé, fin de l'exercice	905	166	1 702	453	3 226
Valeur comptable nette	190	1 041	167	266	1 664

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Total de 2024
Coût des immobilisations corporelles, début de l'exercice	1 000	-	1 824	654	3 478
Acquisitions	87	1 096	34	37	1 254
Cessions	(11)	-	-	-	(11)
Coût des immobilisations corporelles, fin de l'exercice	1 076	1 096	1 858	691	4 721
Amortissement cumulé, début de l'exercice	727	-	1 462	358	2 547
Charge d'amortissement	152	110	191	77	530
Cessions	(11)	-	-	-	(11)
Amortissement cumulé, fin de l'exercice	868	110	1 653	435	3 066
Valeur comptable nette	208	986	205	256	1 655